



CONSEIL MUNICIPAL

25 mars 2022

Compte-rendu de séance

1	Election du secrétaire de séance	Compte-rendu de séance
2	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 4 mars 2022	Compte-rendu de séance
3	Créances éteintes	Délibération n°014/2022
4	Examen des demandes de subventions	Délibération n°015/2022
5	Vote des taux d'imposition 2022	Délibération n°016/2022
6	Budget principal	
	6.1. Approbation du compte de gestion 2021	Délibération n°017/2022
	6.2. Approbation du compte administratif 2021	Délibération n°018/2022
	6.3. Affectation du résultat 2021	Délibération n°019/2022
	6.4. Vote du budget primitif 2022	Délibération n°020/2022
7	Budget Assainissement	
	7.1. Approbation du compte de gestion 2021	Délibération n°021/2022
	7.2. Approbation du compte administratif 2021	Délibération n°022/2022
	7.3. Affectation du résultat 2021	Délibération n°023/2022
	7.4. Vote du budget primitif 2022	Délibération n°024/2022
8	Actions de formation des élus financées par la commune en 2021	Compte-rendu de séance
9	Demande de subvention Monument aux morts	Délibération n°025/2022
10	Demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2022	Délibération n°026/2022
11	City stade et réfection de l'éclairage du terrain de football – Choix des prestataires	Délibération n°027/2022
12	Organisation des élections présidentielles	Compte-rendu de séance
13	Décisions prises par la Maire	
	13.1. Droit de Prémption Urbain	Compte-rendu de séance
	13.2. Devis validés	Compte-rendu de séance
14	Informations diverses	
	14.1. Ressources humaines	Compte-rendu de séance
	14.2. DIF élus	Compte-rendu de séance
	14.3. Travaux	Compte-rendu de séance
	14.4. Commissions municipales	Compte-rendu de séance
	14.5. Commissions extra-municipales	Compte-rendu de séance
	14.6. Conseil d'école	Compte-rendu de séance
	14.7. Assemblée générale du Comice agricole	Compte-rendu de séance
	14.8. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Vive Parence (SIAEP)	Compte-rendu de séance
	14.9. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Compte-rendu de séance
15	Questions diverses	Compte-rendu de séance

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/03/2022

Date d'affichage : 21/03/2022

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à vingt heures trois minutes.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe,
en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.**

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : 10

M. Robert BLOT, Mme Isa BOURGOIN, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Cyrille MONTAROU, Mme Sandrine ROBINAULT, M. Charly TERTRE.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 3

M. Hervé TARRADE

M. Romuald MICK

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 2

Mme Dora VIGNAIS

Mme Gaëlle PROD'HOMME

POUVOIR(S) : 2

M. Hervé TARRADE donne pouvoir à Mme Sandrine ROBINAULT.

M. Romuald MICK donne pouvoir à M. Michel HY.

VOTANTS : 12

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : Mme Marie-Noëlle DUJARDIN.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 04/03/2022, qui a été envoyé par email le 21/03/2022.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

3. CREANCES ETEINTES

Mme la Maire indique que l'état des restes à recouvrer établi par la Trésorerie présente des recettes irrécouvrables du fait de situations de surendettement constatées par le Tribunal, entraînant effacement des dettes des usagers pour un montant de 3 060,60 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'ACCEPTER les admissions en créances éteintes proposées pour un montant de 3 060,60 € étant précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2022, et que les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2022 au compte 6542.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°014/2022

4. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Les demandes de subvention de fonctionnement des associations de droit privé ont été étudiées lors de la commission "Finances/Gestion" réunie le 15/03/2022.

Mme la Maire demande aux Conseillers municipaux, membres du bureau de l'association concernée, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni aux votes.

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE VALIDER les montants des subventions allouées aux associations pour 2022, selon le tableau détaillé ci-dessous ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

	ATTRIBUTION 2021	DEMANDES 2022	PROPOSITION 2022	en euros	Présents	Représentés	Membres Bureau	Votants	Abstentions	Pour	Contre
Organismes publics											
C.C.A.S. SILLÉ LE PHILIPPE	3 000,00	4 000,00	4 000,00	15	10	2	0	12	0	12	0
TOTAL (n°1302)	3 000,00	4 000,00	4 000,00								
Associations (droit privé)											
COMMUNE :											
Amicale Ecole René Langlais	300,00	Pas de demande	0,00	15	-	-	-	-	-	-	-
Amitié en marche	0,00	Pas de demande	0,00	15	-	-	-	-	-	-	-
A.S.C.O.P. Moto Le Mans	0,00	Pas de demande	0,00	15	-	-	-	-	-	-	-
Association de Défense des Patrimoines Paysages de Sillé le Philippe 72	0,00	900,00	150,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Association Tennis Sillé le Philippe	0,00	1500,00	400,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP)	500,00	500,00	500,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Comité des fêtes	0,00	800,00	800,00	15	10	2	1	10	0	10	0
Familles de la Sarthe		Pas de demande	0,00	15	-	-	-	-	-	-	-
FDGON de Sillé le Philippe	400,00	400,00	400,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Football (CSSP)	0,00	500,00	500,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Généralités Mouvement	300,00	300,00	300,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE)	1700,00	1250,00	1250,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Section U.N.C. A.F.N.	0,00	Pas de demande	0,00	15	-	-	-	-	-	-	-
Souvenir Français	300,00	300,00	300,00	15	10	2	1	10	0	10	0
TOTAL COMMUNE	5 500,00	6 450,00	4 600,00								
HORS COMMUNE :											
ADMR Savigné-Sargé	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Ensemble si on sortait	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
BTP CFA Vendée	0,00	65,00	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Campus des métiers et de l'artisanat 37	0,00	80,00	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
CFA CCI Le Mans Sarthe	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 86	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
CROIX-ROUGE française	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Comice agricole du Gesnois	0,00	Régularisation 2019 - 167 € - 68 € 2020/2021/2022	227,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Le Bleu de France	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Le jardinier Sarthois Ballon-St Mars	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Le Club des Entreprises du Gesnois Bilurien	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Ligue de défense des animaux de la Sarthe	503,70	503,70	503,70	15	10	2	0	12	0	12	0
MFR-CFA Coulans-sur-Gée	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
RASED Bonnétable	200,00	388,50	200,00	15	10	2	0	12	0	12	0
SAVIGNE LES VOLANTS (club de badminton)	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Restos du Cœur de la Sarthe (318 repas distribués)	410,00	318,00	318,00	15	10	2	0	12	0	12	0
Tennis club de Iombron	0,00	Demande sans montant	0,00	15	10	2	0	12	0	12	0
TOTAL HORS COMMUNE	1 113,70	1 355,20	1 248,70								
TOTAL (n°14)	4 613,70	7 805,20	5 848,70								
TOTAL	7 613,70	11 805,20	9 848,70								

DELIBERATION N°015/2022

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition de ces deux taxes locales ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2022 des Taxes Foncières Bâti (TFB) et Non Bâti (TFNB).

Mme la Maire rappelle que par délibération n°024/2021 du 09/04/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 43,03 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 37,77 %

Plusieurs simulations d'augmentation des taux de ces deux taxes ont été fournies par la Trésorerie.

Si augmentation de 1 % :

Taxe Foncière sur le Bâti passe de 43,03 % à 43,46 %,	soit 2 677 € (produit attendu)
Taxe Foncière sur le Non Bâti passe de 37,77 % à 38,15 %	soit 309 €

Si augmentation de 2 % :

Taxe Foncière sur le Bâti passe de 43,03 % à 43,89 %,	soit 5 355 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti passe de 37,77 % à 38,53 %	soit 617 €

Si augmentation de 3 % :

Taxe Foncière sur le Bâti passe de 43,03 % à 44,32 %,	soit 8 033 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti passe de 37,77 % à 38,90 %	soit 917 €

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- **D'APPLIQUER pour l'année 2022, les taux suivants aux impôts directs locaux :**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 43,46 %**
 - o **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 38,15 %**
- **DE CHARGER Mme la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°016/2022

6. BUDGET PRINCIPAL

6.1. Approbation du compte de gestion 2021

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2021 dressé par le comptable du Trésor public, en tous points identique au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la comptable du Trésor public.
 - o Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°017/2022

6.2. Approbation du compte administratif 2021

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif 2021 du budget principal.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	558 502,07 €	1 492 597,85 €
Recettes de l'exercice	815 357,37 €	939 797,63 €
Résultat au titre de l'exercice 2021	256 855,30 €	- 552 800,22 €
Résultats reportés de l'exercice 2020	788 145,13 €	- 15 199,59 €
Résultat de clôture 2021	1 045 000,43 €	- 567 999,81 €
Restes à Réaliser (RAR)		
En dépenses		169 248,38 €
En recettes		501 785,21 €
Solde		332 536,83 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte administratif 2021 présenté ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des Restes A Réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

DELIBERATION N°018/2022

6.3. Affectation des résultats 2021

Mme Liliane MECHE, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget principal.

Le compte administratif présente :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	788 145,13 €
Résultat positif au titre de l'exercice 2021	256 855,30 €
Résultat de clôture 2021 à affecter de :	1 045 000,43 €
Investissement	
Résultat de l'exercice 2020	- 15 199,59 €
Résultat au titre de l'exercice 2021	- 552 800,22 €
Résultat de clôture 2021	- 567 999,81 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) 2021 (Investissement)	332 536,83 €
Affectation en réserve 2022 (c. 1068)	235 462,98 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2022 (c. 002)	809 537,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021 sur 2022
⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : - 567 999,81 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2022
⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : + 235 462,98 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2022 :
⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 809 537,45 €.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°019/2022

6.4. Vote du budget primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 21/03/2022.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2022.

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 1 628 485,13 €
 - o En section d'investissement : 1 864 997,32 €

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°020/2022

7. BUDGET ASSAINISSEMENT

7.1. Approbation du compte de gestion 2021

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2021 dressé par le comptable du Trésor public, en tous points identique au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 du budget assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la comptable du Trésor public.
 - o Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°021/2022

7.2. Approbation du compte administratif 2021

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif 2021 du budget assainissement.

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	71 035,57 €	30 926,73 €
Recettes de l'exercice	73 869,03 €	37 715,28 €
Résultat au titre de l'exercice 2021	2 833,46 €	6 788,55 €
Résultats reportés de l'exercice 2020	173 908,17 €	192 365,33 €
Résultat de clôture 2021	176 741,63 €	199 153,88 €
Restes à Réaliser (RAR)		
En dépenses		0,00 €
En recettes		
Solde		0,00 €

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le compte administratif 2021 présenté ;
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11			

DELIBERATION N°022/2022

7.3. Affectation des résultats 2021

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget assainissement.

Le compte administratif présente :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2020	173 908,17 €
Résultat au titre de l'exercice 2021	2 833,46 €
Résultat de clôture 2021 à affecter de :	176 741,63 €
Investissement	
Résultat de l'exercice 2020	192 365,33 €
Résultat au titre de l'exercice 2021	6 788,55 €
Résultat de clôture 2021	199 153,88 €
Solde des Restes à Réaliser (RAR) 2021	0,00 €
Affectation en réserve 2022 (c. 1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2022 (c. 002)	176 741,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021 sur 2022
⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : + 199 153,88€
 - o En section d'investissement de l'exercice 2022
⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2022
⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 176 741,63 €.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°023/2022

7.4. Vote du budget primitif 2022

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 21/03/2022.

Mme Liliane MECHE, Adjointe aux finances chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2022.

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER le budget primitif 2022 qui s'équilibre comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 256 982,31 €
 - o En section d'investissement : 426 534,51 €

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°024/2022

8. ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE

Mme la Maire rappelle que chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies lors du Conseil Municipal du 24/04/2020 (Délibération n°045/2020).

Pour mémoire, une enveloppe d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction est consacrée chaque année à la formation des élus, soit un montant annuel de 1 221 €.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus, financées par la collectivité, doit être annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité.

Dans ce cadre, Mme la Maire présente les différentes actions de formations des élus qui ont été réalisées et financées par la commune en 2021 :

Nom/Prénom	Fonction	Intitulé de la formation	Date	Durée	DIF	Tarif
Claudia DUGAST	Maire	Reprise de sépulture (solde non pris en charge par le DIF)	21/05/2021	journée		18,57 €
Claudia DUGAST	Maire	Rédaction du règlement du cimetière	25/06/2021	journée		130,00 €
Marie-Noëlle DUJARDIN	Adjointe	Dénonciation des violences	29/06/2021	demi-journée		45,00 €
Michel HY	Adjoint	Flore locale et espace public	17/06/2021	demi-journée		10,00 €
Liliane MECHE	Adjointe	Organiser et animer des réunions efficaces	06/04/2021	journée		130,00 €
Liliane MECHE	Adjointe	Logiciel "Périscolaire pointage"	21/05/2021	demi-journée		180,00 €
TOTAL						513,57 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

9. DEMANDE DE SUBVENTION MONUMENT AUX MORTS

Mme la Maire rappelle que l'actuel monument aux morts est situé dans un carrefour reliant les rues de la Liberté, Principale, du Vivier et Neuve. Ce monument situé dans un carrefour, en priorité à droite, est très abîmé et dangereux.

A l'occasion du réaménagement du centre bourg, un nouvel emplacement et un nouveau monument ont été proposés aux associations AFN et Souvenir Français de la commune.

Pour des raisons de sécurité lors des cérémonies, le nouveau monument sera installé sur la place de la mairie.

Un espace a d'ailleurs été aménagé lors des travaux de la place de la mairie dans le cadre du réaménagement du centre bourg.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) et du Souvenir Français peut être obtenue pour l'achat et la pose d'une nouvelle stèle et la restauration de la plaque ardoise existante.

La commune a sollicité diverses entreprises pour réaliser une proposition tarifaire et a retenu pour :

1. L'aménagement du monument aux morts
 - COLAS (Champagné) pour un montant de 12 200,00 € H.T.
2. La dépose et la restauration de la plaque ardoise existante
 - Sté VAUTCRANNE (Connerre) pour un montant de 1 140,00 € H.T.

Cette opération s'élève donc à 13 340,00 € H.T.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'ONAC pour la création d'un nouveau monument aux morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- D'APPROUVER cette opération ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à solliciter une subvention auprès de l'ONAC pour un montant de 6 670,00 € H.T., représentant 50 % de la dépense ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°025/2022

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE (ADVC) 2022

Mme la Maire rappelle que l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) est une aide exceptionnelle pour la remise en état de certaines voies communales ou intercommunales existantes situées principalement hors agglomération reliant deux routes départementales ou nationales.

Ce programme permet d'accompagner les communes de moins de 2 500 habitants, avec une aide maximum de 50 % des dépenses H.T. Le montant minimal de la subvention est de 1 500 €.

Après un recensement des voies communales en mauvais état, la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" réunie le 19/03/2022 propose de sélectionner pour 2022 la réfection d'une partie de la rue de la Gare, le chemin des Courtils et le carrefour face à l'allée de Passay (Les Barbottières).

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité pourrait bénéficier de cette aide pour cette opération.

Deux propositions tarifaires ont été demandées :

- COLAS France de Champagné (72) : 27 275,50 € H.T.
- PIGEON TP de Cherré (72) : en attente

Compte tenu de l'envolée des prix des matériaux, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer dès maintenant un dossier de demande de subvention au titre de l'ADVC 2022, accompagné d'une demande de dérogation pour l'exécution des travaux avant accord de subvention, pour le projet de "Réfection d'une partie de la rue de la Gare, le chemin des Courtils et le carrefour face à l'allée de Passay (Les Barbottières)" pour un montant maximum estimé à 40 000,00 € H.T.

Vu le rapport de M. Michel HY, Adjoint aux travaux, et l'avis de la commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE DONNER SON ACCORD pour la réalisation de la "Réfection d'une partie de la rue de la Gare, le chemin des Courtils et le carrefour face à l'allée de Passay (Les Barbottières)" sur la commune de Sillé-le-Philippe, dont le montant maximum est estimé à 40 000,00 € H.T. ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'Aide Départementale à la Voirie Communale (ADVC) 2022 concernant le projet précité et de solliciter une aide de 50 % du montant H.T. ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à transmettre les informations nécessaires à l'instruction du dossier ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°026/2022

11. CITY STADE ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL – CHOIX DES PRESTATAIRES

Lors de sa séance du 07/05/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet "City stade et réfection de l'éclairage du terrain de football" (Délibération n°040/2021).

Pour rappel, ce projet visait deux objectifs :

- Créer un espace ludique, sportif, pédagogique et convivial pour les jeunes (city stade) ;
- Réaliser la réfection de l'éclairage du terrain de football d'entraînement de la commune pour améliorer la performance énergétique (diminution de la consommation et mise aux normes), ainsi que le niveau et la répartition de l'éclairage.

Trois subventions ont été accordées pour ce projet :

- Fonds territorial de relance 2020/2022 pour un montant de 19 800 € ;
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 pour un montant de 23 930 € ;
- Agence Nationale du Sport (ANS) pour l'année 2021 pour un montant de 16 500 € ;

Soit un montant total de subventions de **60 230 €** représentant **75,5 %** du montant de l'opération subventionnable (79 767,87 € H.T.).

La commune a sollicité plusieurs prestataires pour réaliser des propositions tarifaires :

1. Réfection de l'éclairage du terrain de football d'entraînement
 - CITEOS du Mans (72) : 8 051,00 € H.T.
 - ETIS Energie de Sargé-lès-le-Mans (72) : 32 157,87 € H.T.
2. Création du city stade + table de ping-pong extérieure
 - 2.1. Réalisation d'une plateforme d'enrobé
 - EURL GUITTON TERRASSEMENT de Sillé-le-Philippe (72) : 23 554,80 € H.T.
 - COLAS France de Champagné (72) : 25 738,80 € H.T.
 - 2.2. Plateforme de jeux
 - AGORESPACE de Longueuil-Annel (60) : 53 074,00 € H.T.
 - CASAL SPORT de Rezé (44) : 52 478,00 € H.T.

Après étude des dossiers, la commission "Vie scolaire, enfance/jeunesse, sport et loisirs" propose de sélectionner les propositions de :

- CITEOS du Mans (72) ;
- EURL GUITTON TERRASSEMENT de Sillé-le-Philippe (72) ;
- AGORESPACE de Longueil-Annel (60).

Vu l'avis de la commission "Vie scolaire, enfance/jeunesse, sport et loisirs",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et des représentés :

- DE RETENIR les propositions suivantes :
CITEOS du Mans (72) : 8 051,00 € H.T.
EURL GUITTON TERRASSEMENT de Sillé-le-Philippe (72) : 23 554,80 € H.T.
AGORESPACE de Longueil-Annel (60) : 53 074,00 € H.T.
pour un montant total de 84 679,80 € H.T. ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

VOTANTS	UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	12			

DELIBERATION N°027/2022

12. ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections présidentielles auront lieu les 10 avril (1^{er} tour) et 24 avril 2022 (2^{ème} tour).

Les permanences ont été déterminées lors du précédent Conseil avec une heure de clôture prévue à 18 heures. Or, d'après le Décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République, le scrutin sera clos à 19 heures.

Afin de permettre le bon déroulement des scrutins, Mme la Maire a donc modifié les heures de permanences comme-suit :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

- Tableau des permanences du 10 avril 2022 (1^{er} tour) :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
Bureau salle polyvalente			
8h00 /10h45	Liliane MECHE	Guy PRUDHOMME	Sandrine ROBINAULT
10h45 / 13h30	Vincent LABBETOUL	Robert BLOT	Isa BOURGOIN
13h30 / 16h15	Michel HY	Marie-Noëlle DUJARDIN	Cyrille MONTAROU
16h15 / 19h00	Claudia DUGAST	Charly TERTRE	Hervé TARRADE

- Tableau des permanences du 24 avril 2022 (2^{ème} tour) :

HORAIRES	PRESIDENT	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
Bureau salle polyvalente			
8h00 /10h45	Liliane MECHE	Romuald MICK	Robert BLOT
10h45 / 13h30	Vincent LABBETOUL	Gaëlle PROD'HOMME	Guy PRUDHOMME
13h30 / 16h15	Marie-Noëlle DUJARDIN	Sandrine ROBINAULT	Michel HY
16h15 / 19h00	Claudia DUGAST	Hervé TARRADE	Cyrille MONTAROU

13. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

13.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de prémption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- Le Petit Presbytère

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

13.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
VAUTCRANNE	VOIRIE	Dépose/Restauration/Repose plaque ardoise du monument aux morts	1 140,00 €	1 368,00 €
				1 368,00 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
DISTRICO	ATELIER	Achat matériels de travail (balais, sécateurs...)		104,02 €
				104,02 €
CANTINE				
PROMOCASH	CANTINE	Achat matériel entretien		48,76 €
BOULANGERIE SILLE	CANTINE	Achat pain du 01 au 28/02/2022		36,25 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 28/02/2022		1 819,25 €
				1 904,26 €
ECOLE				
THERMIC CHARPENTIER	ECOLE	Achat divers matériels pour réparation		237,31 €
GROUPE DELTA OUEST	ECOLE	Achat ramettes de papier		595,20 €
GROUPE DELTA OUEST	ECOLE	Achat fournitures scolaires diverses		320,51 €
				1 153,02 €
MAIRIE				
KONICA MINOLTA	MAIRIE	Imprimante/Photocopieuse Relevés de pages		422,39 €
				422,39 €
AUTRES SERVICES				
EURL CHARLIE	VOIRIE	Abattage arbres lagune de Chanteloup et chemin du Miclos		576,00 €
CDG 72	ADMINISTRATION	Formation pour 3 agents "Manipulation des extincteurs"		156,00 €
CITEOS	VOIRIE	Maintenance éclairage public + illuminations 2022		5 130,72 €
				5 862,72 €
				9 446,41 €

14. INFORMATIONS DIVERSES

14.1. Ressources humaines

o Service administratif

▪ Agent administratif à temps partiel pour raison thérapeutique

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint administratif territorial qui a repris son poste le 01/03/2022 a demandé l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel pour raison thérapeutique à raison de 50 % de la durée légale du travail.

Cette demande a été accordée pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} mars 2022.

Cette décision met fin à tout régime de travail à temps partiel accordé antérieurement.

o Bilan des formations suivies par les agents en 2021

Suite aux observations lors du dernier Conseil, Mme la Maire représente, sous une autre forme, le bilan des formations suivies en 2021 par les agents de la commune :

Services	Intitulés formations	Organismes	Comment	Durée de formation (journée)	Nombre d'agents concernés	Cumul en nombre de jours
ADMINISTRATIF	Communication fibre	Departement	Webinaire	0,5	4	2
ADMINISTRATIF	Les élections départementales et régionales : opérations pré-électorales et gestion de la liste électorale	CDG 72	Webinaire	0,5	3	1,5
ADMINISTRATIF	Modularis_Cantine	Modularis	Mairie	0,5	3	1,5
ADMINISTRATIF	L'accueil en urbanisme: notions essentielles	CDG 72	Présentiel	3	1	3
ADMINISTRATIF	Gestion des chantiers: gestion administrative et technique des marchés de travaux	CDG 72	Présentiel	2	1	2
ADMINISTRATIF	RETOUR_Renforcer sa fonction d'encadrant intermédiaire - secrétaires de mairie	CDG 72	Présentiel	1	1	1
ADMINISTRATIF	Entretien professionnel	CDG 72	Présentiel	2	1	2
ADMINISTRATIF	Rendez-vous d'actualités des communes rurales	CDG 72	Présentiel	1	1	1
ADMINISTRATIF	Logiciel Next'ADS	Pays du Mans	Présentiel	0,5	1	0,5
ADMINISTRATIF	Initiation à la comptabilité M14	CDG 72	Présentiel	1	1	1
ADMINISTRATIF	Les fondamentaux de l'état civil	CDG 72	Présentiel	3	1	3
ADMINISTRATIF	Législation funéraire	CDG 72	Webinaire	0,5	1	0,5
ADMINISTRATIF	Formation CNRACL	CDG 72	Présentiel	1	1	1
						20
CANTINE	Sensibilisation hygiène (HACCP)	Scolarest	Présentiel	0,5	3	1,5
CANTINE	Stage Union - Les aspects éducatifs en restauration collective ou périscolaire	Perche sarthois	Présentiel	1	2	2
						3,5
ECOLE	Sauveteur Secouriste du Travail_Recyclage	CDG 72	Présentiel	1	1	1
ECOLE	Manipulation extincteur_Initiation	CDG 72	Présentiel	0,5	1	0,5
						1,5
TECHNIQUE	Initiation Equipier de Premiere Intervention CAPSI	Savigné l'Evêque	Présentiel	0,5	1	0,5
TECHNIQUE	La Flore locale et les espaces publics	CAUE 72	Présentiel	0,5	1	0,5
TECHNIQUE	Habilitation électrique		Présentiel	2	1	2
TECHNIQUE	Manipulation extincteur_Initiation	CDG 72	Présentiel	0,5	1	0,5
						3,5
						28,5

28,5 jours de formation ont eu lieu pour 11 agents formés.

Sur les **21 formations** suivies en 2021, 8 ont été payantes pour un coût total de **574,59 €**.

14.2. DIF élus

Possibilité de faire sa demande à 11 jours ouvrés contre 2 mois auparavant.

14.3. Travaux

o Travaux de réhabilitation du centre-bourg

▪ Zone 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils

▪ Zone 2 : de la rue des Courtils à la boulangerie + impasse du Presbytère

Installation des plots rétro réfléchissants en verre le long de l'arrêt de bus.

Installation de la micro-signalisation.

▪ Zone 3 : place de l'église

Installation des plots rétro réfléchissants en verre le long du cheminement de la place.

▪ Zone 4 : de la boulangerie au monument aux morts

Installation des plots rétro réfléchissants en verre au niveau du carrefour du monument aux morts.

Dépose de la plaque ardoise du monument aux morts pour restauration par les pompes funèbres VAUTCRANNE de Connerré (72).

Installation de la micro-signalisation.

Démolition du monument aux morts prévue semaine 13.

▪ Zone 5 : rue Neuve et place de la mairie

Installation des plots rétro réfléchissants en verre le long de l'école et de la place de la mairie.

Livraison et installation de la pierre de granit le 21/03/2022.

Réalisation du revêtement du chemin entre l'école et la cantine semaine 12.

Plantations et engazonnement des places de stationnement sont à terminer.

- *Chemin de Saint Ouen*

Réfection de la chaussée, dégradée par la déviation mise en place pendant les travaux de réaménagement du centre bourg, ce jour.

14.4. Commissions municipales

- *Commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" du 19/03/2022 (Michel HY)*

- En début de mandat, lors de la visite de la commune, la commission s'était donnée pour objectif de rénover une partie de la voirie communale chaque année.

Inventaire des divers chemins et routes à rénover : chemin de la Philipotterie, patte d'oie du Chêne Lierru, chemin du Champ Cossonneau, carrefour devant le chemin de Passay, chemin de la Heuzerie, route de Trépive, chemin de l'Épargne (mitoyen avec la commune de Torcé en Vallée), reprise du fil d'eau parking de la mairie, chemin des Courtils avec trois créneaux de stockage pour le croisement des véhicules.

La commission propose, pour 2022, la réfection du chemin des Courtils avec la création de trois créneaux de stockage pour le croisement des véhicules, le carrefour devant le chemin de Passay, le carrefour avec la rue de la Fontaine Saint-Pierre (en option) ainsi que 100 m rue de la Gare. Un premier devis a été établi, un deuxième pour mise en concurrence sera sollicité.

- Les travaux d'élagage, effectués sur la commune par la même entreprise depuis plusieurs années, donnent entière satisfaction ; la commission décide de valider le devis présenté pour 2023.
- Suite au passage de la commission de sécurité à la salle polyvalente, il a été vivement conseillé de déplacer les conteneurs à déchets qui se trouvent actuellement sous le préau.
La seule solution, envisageable pour l'instant, serait de matérialiser un emplacement au sol au fond du parking, supprimant ainsi une place de stationnement.
- Il est proposé la réfection du massif de fleurs rue Neuve avec des matériaux de récupération lors des travaux du centre bourg (bordures de granit, pavés de rue). Si faisabilité, ces travaux pourraient être effectués lors de la Journée Citoyenne.
- Suite à l'acquisition récente d'un camion benne pour le service technique, l'atelier arrive à saturation en terme de place pour entreposer tout le matériel. Des réflexions seront à mener pour un éventuel agrandissement ou la location d'un local dans un environ proche pour y stocker le matériel utilisé occasionnellement.
- Les abords du monument aux morts de Chanteloup se dégradent de plus en plus, mettant à nu les fondations de celui-ci. Le sujet sera à revoir conjointement avec l'association du Souvenir Français. Pourquoi pas refaire un aménagement avec également des matériaux de récupération des travaux du centre bourg (pavés, bordures en granit) ?
- Pour empêcher les pigeons de venir se percher sous la toiture du 50 ter, deux devis ont été présentés. Le premier consiste à habiller toute la sous toiture avec un grillage. Pour des raisons esthétiques, il n'a pas été retenu. Le deuxième, proposant l'habillage des embouts de pannes avec de la tôle de zinc perforée, a été retenu.
- L'auvent des anciens vestiaires du terrain de foot, dont une partie a été arrachée lors de la dernière tempête, pose de sérieux problème de sécurité. La partie restante risque à tout moment de s'envoler. Il est donc proposé que des bénévoles se chargent du démontage de celui-ci, pourquoi pas lors de la Journée Citoyenne.

- *Commission "Finances/gestion" (Liliane MECHE)*

- **Séance du 15/03/2022**

Etude des dossiers de demande de subventions des associations communales de Sillé-le-Philippe et hors communes. Les propositions de la commission vous ont été présentées au point n°5 ci-dessus.

- **Séance du 21/03/2022**

Les propositions de budgets primitifs, présentées précédemment, résultent de l'analyse établie lors de cette commission.

- Budget principal – Budget primitif :

Le budget primitif de fonctionnement a été présenté par chapitre et par compte d'imputation. Après divers échanges, la commission propose le budget primitif abordé au point 6.4 ci-dessus.

Le budget primitif d'investissement a été étudié en détail afin de permettre son équilibre.

- Budget assainissement – Budget primitif :

La commission propose de valider le budget proposé au point 7.4 ci-dessus.

14.5. Commissions extra-municipales

o CCAS du 22/03/2022 (Mme la Maire)

Les membres du CCAS envisagent l'organisation d'un banquet des Anciens le dimanche 26/06/2022, sous réserve des conditions sanitaires.

14.6. Conseil d'école du 08/03/2022 (Mme la Maire et Vincent LABBETOUL)

Effectifs au 08/03/2022 : 108 élèves (4 élèves arrivés et 1 parti depuis la rentrée)

Prévision effectifs rentrée 2022 : 114 élèves.

Départ de 8 CM2.

Arrivée potentielle de 14 Petite Section dont 8 déjà inscrits.

Souhaits de travaux :

- Aménagement étagères « coin photocopieur » dans la salle de motricité.
- Réfection des tracés sur la cour.
- Réparation des stores extérieurs salle 5.
- Points d'eau et sols des classes 5 et 6 endommagés par le lavage des mains intensifs depuis la Covid-19.
- Aménagement de l'angle paysager (à l'entrée de l'école, côté chemin) en jardin avec carrés potagers.

14.7. Assemblée générale du Comice agricole du 18/03/2022 (Mme la Maire et Liliane MECHE)

Le comice agricole 2022 aura lieu sur la commune de Savigné l'Evêque les 3 et 4 septembre.

Suite à la défection de la commune de Champagné plusieurs années de suite, le Président du Comice agricole, Didier DELANGLE, a sollicité la commune de Sillé-le-Philippe pour l'organisation du comice 2023.

Compte tenu des projets engagés et en cours sur la commune, de la dissolution en cours du Gaec de Passay, de l'installation prochaine d'un nouvel agriculteur... Mme la Maire propose de s'inscrire plutôt pour 2024.

Les membres du Conseil Municipal marquent leur accord pour l'organisation du Comice sur la commune en 2024.

14.8. Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Vive Parence (SIAEP)

o Séance du 24/03/2022 (Vincent LABBETOUL)

Le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021, l'affectation de résultat 2021 et le budget primitif 2022 ont été approuvés.

Suite à une démission et un décès, deux postes de membres du bureau étaient vacants. Election de deux nouveaux membres :

- Mme GRAFFIN (commune de Lombron),
- M GYPTEAU (commune de Courcemont).

Marché de Travaux – Tranche 6 :

- Bonnétable : remplacement de conduite ;
- Saint-Martin-des-Monts : conduites d'alimentation au droit du futur lotissement ;
- Torcé-en-Vallée : remplacement de conduite ;
- Beaufay : remplacement de conduite.

Maîtrise d'œuvre Travaux – Tranche 6 :

Une consultation de bureaux d'études est lancée :

- SAFESE (Bureau d'études de maîtrise d'œuvre de la tranche 5) reconduit ses tarifs pour la tranche 6 ;
- Le bureau de maîtrise d'œuvre qui suit actuellement les travaux de Bonnétable pour le compte de la mairie.

Convention de portage – Captage prioritaire :

La convention de portage a été signée.

Il a été précisé qu'en cas d'achat de terrains au droit du captage prioritaire, des subventions sont possibles :

- 50 % par l'Agence de l'eau,
- 30 % par la Région des Pays de la Loire.

La séance s'est terminée par la remise de la médaille du Sénat par Mme Christine MARCHAND à l'ancien Président du syndicat M. André LAGOUTTE.

14.9. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien (Mme la Maire)

A l'occasion de la préparation du vote du budget 2022, deux réflexions sont menées pour améliorer les finances de la Communauté de communes ; en particulier sur le budget annexe « Enfance-Jeunesse ».

○ *Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)*

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La communauté de communes Le Gesnois Bilurien et ses communes membres perçoivent ce FPIC.

Le principe est une répartition de droit commun de l'enveloppe globale (CDC + communes membres). Cependant, une répartition libre est possible. Discussion sur une répartition à 30 % ou à 50 % de l'enveloppe droit commun.

Mme la Maire propose de s'inscrire dans la répartition à 50 %.

○ *Mise à disposition des locaux pour l'Accueil PériScolaire (APS)*

Actuellement, les locaux mis à disposition de la Communauté de communes (CDC) pour l'APS font l'objet d'une attribution de compensation (AC) pour les communes.

Pour Sillé, l'AC liée à la mise à disposition des locaux est d'environ 1 000 €/an.

Plusieurs Maires ont proposé de mettre gratuitement à disposition de la CDC leurs locaux dédiés à l'APS.

Mme la Maire propose également de mettre à disposition gratuitement les locaux APS qui font partie intégrante de l'école et qui accueillent les enfants fréquentant l'école de la commune.

Une première étape, pour cette année, pourrait consister à ce que chaque commune abandonne 50 % de son AC.

Les membres du Conseil Municipal marquent leur accord sur ces deux propositions.

15. QUESTIONS DIVERSES

Néant

DATES A RETENIR :

Prochains Conseils Municipaux

Le vendredi 29/04/2022 à 20h00

Le vendredi 20/05/2022 à 20h00

Réunion d'informations pour l'organisation de la Journée Citoyenne le 02/04/2022 à 10h00 à la salle polyvalente.

Les élections présidentielles

Le dimanche 10 avril 2022

Le dimanche 24 avril 2022

Les élections législatives

Le dimanche 12 juin 2022

Le dimanche 19 juin 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à zéro heure vingt-trois minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Compte-rendu réalisé avec le support de la Secrétaire de mairie et validé par la Secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire

